

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

- **Une contrebasse solo**
- **Une contrebasse solo / Conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps (8h/semaine) au CRR de Strasbourg**

Les candidats peuvent choisir de se présenter à un seul poste ou aux deux postes proposés ci-dessus.

Concours le mercredi 25 juin 2025

Le pupitre des contrebasses comprend deux solistes qui peuvent être amenés à jouer côte à côte.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 16 juin 2025 au plus tard.

PROGRAMME

Diapason de l'Orchestre : LA 442

Archet français ou allemand, accord orchestre

➤ **Le choix des pièces demandées à chaque tour se fera le jour du concours**

Concertos :

DITTERSDORF : Concerto en mi majeur – 1^{er} mouvement, avec cadence de Gruber

BOTTESINI : Concerto n°2 en si mineur – 1^{er} mouvement avec cadence et 2^{ème} mouvement

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet <https://philharmonique.strasbourg.eu/> sous la rubrique « concours et recrutements ») :

TCHAIKOVSKY : Roméo et Juliette, Ouverture-Fantaisie – Allegro giusto

BEETHOVEN : Symphonie n°5 – 3^{ème} mouvement

R. STRAUSS : Ein Heldenleben

BRUCKNER : Symphonie n°7 – 1^{er} mouvement

VERDI : Otello – 4^{ème} acte

STRAVINSKY : Pulcinella, 7. Vivo

GINASTERA : Variaciones concertantes – variation XI

MOZART : Symphonie n°35 – Finale

BERLIOZ : Benvenuto Cellini, Ouverture

HAYDN : Symphonie n°31

SCHUBERT : Symphonie n°7 – Finale

MENDELSSOHN : Symphonie n°4

VERDI : Rigoletto – 1^{er} acte, scène 3, « Duetto »

- **Merci de bien vouloir prendre en compte les différentes annotations et coupures des partitions mises en ligne.**

Épreuve pédagogique (pour les candidats se présentant pour le poste comprenant la fonction de conseiller(e) artistique et pédagogique) :

- pour les candidats titulaires du CA : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats non titulaires du CA : cours à deux élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

Un.e accompagnateur.trice officiel.le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre, au plus tard le vendredi 20 juin 2025, à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 886,05 € ou 3 956,08 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 268,73 € (indice majoré 664) ou 3 332,72 € (indice majoré 677). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

S'y ajoute la rémunération brute mensuelle pour la fonction de conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps : 1 304,54 €.

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1827 € bruts/an
- Avance sur redevances : 160 € bruts/an
- Forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS